

## F o c u s

### Les nouvelles scientifiques

Changement de direction dans les laboratoires p. 3

Ça s'est passé dans les centres p. 3-9

### Les jeunes chercheurs

Les dernières thèses soutenues p.10

Les nouveaux doctorants p.11

### Publications p.12-13

### Agenda p.14

### Interview des directrices de l'UFR DSP, Anne-Laure Chaumette et Aurore Chaigneau par Mathieu Soula

#### 1. Quelle est l'ambition de la nouvelle direction pour la recherche en droit ?

Nous avons la chance d'être dans une université dont les activités de recherche sont très riches et foisonnantes. Cette dynamique doit perdurer et se développer. Il faut être vigilant à ce que la pluralité des tâches qui incombe aujourd'hui aux enseignants-chercheurs ne nuise pas à leurs travaux car c'est ce qui a motivé leur entrée dans la carrière. Pour l'encourager et la développer, il faudra donc résoudre un problème de charges administratives qui sont mal organisées et mal vécues.

Notre recherche doit également s'internationaliser. Les réseaux et les liens des enseignants-chercheurs à l'international devraient permettre de mieux faire connaître nos travaux, nos doctrines. Cela suppose de favoriser la participation des enseignants-chercheurs à des colloques internationaux, d'inviter à l'UFR des collègues étrangers, de développer la diffusion de publications en langue étrangère (tel le programme EDUC remporté par l'Université Paris Nanterre en 2019). Il faudrait aussi donner plus de visibilité à tous les professeurs invités étrangers qui sont chez nous une partie de l'année.

Enfin, la recherche doit être pleinement intégrée dans les formations que nous proposons. Cela passe par le fait d'associer les étudiants à des programmes de recherches, de les faire participer activement à des journées d'études ou à des publications, de les intégrer dans les centres de recherche.

Pour ce qui est de la valorisation de la recherche, les structures existantes de l'université ne favorisent malheureusement pas encore une véritable mise en pratique des résultats des travaux. Toute proposition allant en ce sens aurait notre soutien.

## **2. Concrètement comment cela se traduit-il ? (Qu'est-ce qui est mis ou pourrait être mis en place)**

Nous travaillons à améliorer la communication interne et externe, grâce à la FIND, à l'investissement de Marine Michineau et à celui des centres de recherche. Il est important de mieux faire connaître nos activités au sein de notre UFR et vis-à-vis de nos partenaires. Par exemple, en ce moment, nos collègues travaillent sur le vieillissement, les enjeux du numérique dans le notariat, les médias, les archives, les communs, la taxation du numérique, les liens entre droit et vérité, la représentation de proximité des salariés, le travail en prison, le droit de la non-discrimination dans le monde occidental, droit colonial, etc.

Nous essayons d'accélérer l'installation de la technique Podcast (prise de son/vidéo) dans la salle des conférences de l'UFR (F 352). Ceci permettra l'enregistrement et la diffusion vidéo des manifestations scientifiques organisées par les centres de recherches de l'UFR. Nous faisons également un usage plus régulier et maîtrisé des réseaux sociaux.

Enfin, sur le plan pédagogique, notre nouvelle offre de formation LMD4 intègre pleinement le souci d'associer les étudiants à la recherche. Nous souhaitons compléter cette ouverture en organisant régulièrement des conférences avec les enseignants-chercheurs et des personnalités pour montrer aux étudiants l'actualité permanente des questions que nous nous posons dans nos recherches. Nos prochains invités seront : Judith Rochfeld sur le climat, Thomas Piketty sur le capitalisme, et Rémy Heitz sur la magistrature. Pour poursuivre ce projet, nous avons besoin d'une participation active de chacun.

## **3. Comment encourager l'interdisciplinarité dans notre UFR ?**

De nombreuses manifestations scientifiques de l'UFR associent d'ores-et-déjà plusieurs centres de recherche et ont permis de développer des thématiques transdisciplinaires. A Nanterre, cette démarche est largement intégrée parmi les collègues qui travaillent déjà avec des centres variés

Encourager l'interdisciplinarité suppose de mieux connaître les thèmes de recherche des uns et des autres. La présentation des travaux de recherche lors de séminaires communs pourrait être une piste. Un autre axe est de développer ces liens au niveau de l'école doctorale et de favoriser les interactions entre les doctorants.

Tout n'est encore qu'embryonnaire mais Nanterre est désormais pleinement intégrée au campus Condorcet. Il va falloir suivre de près les recompositions à venir dans les SHS (regroupements de centres, rapprochements de filières, etc.). Nous ne souhaitons pas que ce projet rajoute de la complexité à notre organisation institutionnelle.

## Changement de direction dans les laboratoires

Le **Centre de droit international de Nanterre** (CEDIN) de l'Université Paris Nanterre accueille une nouvelle directrice adjointe, Marie Nioche qui remplace François de Bérard.

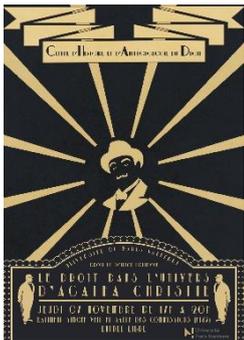
## Ça s'est passé dans les centres

### Au CHAD

---

#### Compte de la 3<sup>e</sup> soirée d'étude du CHAD ; Le Droit dans l'univers d'Agatha Christie

---



Le Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit (CHAD) organise un rendez-vous trisannuel, les soirées d'études. Il s'agit à chaque édition de mettre en avant la transdisciplinarité mais aussi et surtout d'intégrer à la recherche universitaire des objets d'études considérés comme marginaux ou même indignes d'être pris en compte par le monde académique (les *dirty subjects*) : les littératures populaires, l'identité de genre, les appartenances ethniques, la télévision, les pratiques *underground*, la publicité.... En somme, les soirées d'études sont l'occasion de placer en regard le droit avec un thème inhabituel dans le domaine universitaire, un thème appartenant à la culture populaire ou marginale.

Nos travaux qui réunissent des spécialistes de diverses disciplines se dérouleront plus tardivement qu'à l'habitude pour les journées d'études. Au jour, la recherche universitaire académique ; à la nuit, les thèmes qui apparaissent aujourd'hui plus décalés. La nuit secrète, la nuit mystérieuse, la nuit enveloppante nous semble le moment idéal pour que se déroulent de pareilles recherches, qu'elles éclosent et peu à peu se développent et quittent le giron clandestin de l'obscurité.

Les deux premières sessions des soirées d'études du CHAD ont eu lieu les 7 février et 6 juin 2019 et portaient sur le thème du droit dans le monde magique d'Harry Potter. Fort du succès de ces premières éditions, nous avons décidé d'organiser une troisième soirée d'étude sur le thème du droit dans l'univers littéraire d'Agatha Christie. C'est ainsi que le 7 novembre a eu lieu cette nouvelle édition des soirées d'études.

A l'origine de 67 romans, 190 nouvelles, 18 pièces de théâtre, auteure de fiction la plus lue au monde avec au moins 2,5 milliards d'exemplaires vendus, Agatha Christie (1890-1976) est l'écrivain de tous les superlatifs mais aussi des paradoxes. Populaire du fait de son nombre de lecteurs mais aussi en raison de ses personnages phares Hercule Poirot ou Miss Marple – entrés depuis longtemps dans la culture populaire – Agatha Christie est également reconnue comme une femme de lettres d'importance et est souvent mobilisée par la recherche académique lorsqu'il s'agit de s'intéresser à la fonction sociale du crime ou du roman policier. Adoubée comme la reine du crime, elle est pourtant critiquée par ses pairs pour les libertés qu'elle prend avec les canons du polar (20 règles de Van Dine ou encore Décalogue de Knox). D'apparence classique, ses œuvres reçoivent cependant depuis une dizaine d'années une lecture queer. Fortement associée à l'Angleterre et à sa littérature, on soulignera néanmoins sa popularité dans des pays bien éloignés de son Oxfordshire natal (par exemple au Japon du fait du manga Detective Conan inspiré du personnage d'Hercule Poirot). Cette ambivalence, on la retrouve dans la vie même d'Agatha Christie. Première femme superstar de la littérature dans un monde des lettres dominé par les hommes ; classique voire austère d'apparence, elle épouse un archéologue de 14 ans son cadet ; maîtresse en matière d'élucidation des énigmes, elle disparaît elle-même 12 jours durant en décembre 1926 sans qu'on ne sache encore aujourd'hui pourquoi.

Afin de lever le voile sur la mystérieuse Miss Christie et sur son œuvre nous nous sommes plus précisément intéressés aux liens entre ses écrits et le droit.

Il a été ainsi question de la psychologie criminelle dans l'univers d'Agatha Christie (Charles Tijus, Professeur en psychologie cognitive, Université Paris 8 et Arnaud Santolini, Maître de conférences en psychologie du développement, Université de Tours) ; de la fonction de détective privé d'Hercule Poirot et des limites de la justice étatique (Amanjit Kaur Sharanjit, Doctorante en théorie du droit, Université Paris-Nanterre) ; des cas de figure dans lesquels Hercule Poirot mais aussi Sherlock Holmes font le choix de l'échec dans leur recherche du coupable (Viviane Huys, Chercheuse en Histoire et en Sémiotique, Laboratoire Médiation Information Communication Art, Université Bordeaux-Montaigne) et enfin de la littérature policière comme droit, en s'attachant particulièrement aux œuvres d'Agatha Christie et de Dorothy L. Sayers (Pierre Bonin, Professeur en histoire du droit, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne).

Cette troisième édition des soirées d'études a confirmé le succès des deux premières. Le public est venu encore en nombre et les questions des auditeurs ont été nombreuses. Par ailleurs, nous avons poursuivi notre démarche transdisciplinaire en conviant des juristes privatistes, publicistes, des historiens du droit, des psychologues et des sémiologues.

Nous organiserons en février 2020, la quatrième édition des soirées d'études consacrée au droit dans l'univers littéraire de John Ronald Reuel Tolkien. Nous espérons vous y voir nombreux.

Ralph Evêque

Docteur au Centre d'Histoire et d'Anthropologie du Droit (CHAD)

---

# Colloque du 11 octobre 2019 : Colloque international sur le thème « La vulnérabilité en droit international européen et comparé »

---



Une journée doctorale, suivie d'un colloque international, organisés par le CEJEC, se sont tenus les 10 et 11 octobre dernier sur le thème de la vulnérabilité en droit international, européen et comparé.

Autour de ces deux manifestations scientifiques se trouve un même constat, celui de la difficulté à saisir en droit la vulnérabilité. Notion juridique récente, aux contours évanescents, elle recouvre chez l'homme une grande diversité de situations, trouve son origine tout à la fois dans la maladie, le handicap, l'âge ou divers désavantages sociaux et économiques. La vulnérabilité sert de grille de lecture aux situations de fragilité de certaines catégories de personnes, éligibles à une protection juridique particulière. Au cœur de la loi française du 5 mars 2007 réformant la protection des majeurs, qui a ainsi substitué la vulnérabilité à la notion d'incapacité par trop négativement connotée, la protection juridique des personnes fait l'objet de différents instruments dédiés, sous la pression des droits fondamentaux, du droit international et du droit comparé. Si la Convention de La Haye de 2000 relative à la protection des adultes, la jurisprudence particulièrement dynamique de la Cour européenne des droits de l'homme et la convention handicap des Nations unies de 2006 peuvent être citées, des normes de droit souple telles les « règles de Brasilia » de 2008 viennent également servir cette notion de vulnérabilité.

La démarche, de la journée doctorale comme du colloque, consistait à procéder à l'identification de la vulnérabilité, à rechercher son cadre juridique, les droits auxquels les personnes vulnérables sont éligibles et l'accès effectif à ces droits, dans une triple perspective européenne, internationale et comparée.

Le 10 octobre, Augustin Boujeka, Maître de conférences HDR en droit privé à l'initiative du projet, a introduit la journée doctorale en mettant en avant la notion de « doctorant vulnérable ». Sous la présidence ensuite de M. Ismaël Omarjee, Maître de conférences HDR en droit privé, et en présence de M. Philippe Sanson, Directeur du Centre des Liaisons européennes et internationales de la Sécurité sociale (CLEISS), les jeunes chercheurs, doctorants et jeunes docteurs du CEJEC, ont distingué la vulnérabilité intrinsèque d'une personne, qui repose sur des éléments propres à celle-ci, la vulnérabilité extrinsèque découlant d'éléments qui lui sont extérieurs comme une position économiquement désavantageuse, et la vulnérabilité qui conjugue un élément propre à la personne et externe à la personne, désignée comme « vulnérabilité intersectionnelle ». Différents aspects de la vulnérabilité ont ensuite été examinés dans les régimes juridiques accueillant leurs recherches. Charles Walleit a ainsi mis en lumière l'influence du droit comparé sur les régimes juridiques de protection des personnes vulnérables en France et en Allemagne, avant que Margo Bernelin ne s'interroge sur la généralisation de la vulnérabilité des patients au prisme des nouvelles technologies. Seynabou Traoré et Marie Yao ont ensuite rendu compte de la vulnérabilité de la femme en droit comparé franco-sénégalais et de celle de l'enfant face à l'adoption internationale. S'attachant aux rapports économiques, Noémie Fofana-Briantais et Wagui Soumbounou se sont penchés respectivement sur la situation du professionnel faible en droits français et anglais et celle des agents économiques du secteur informel en droit OHADA, alors que Sophie Prosper questionnait l'accès au juge. Par la suite, Gilbert Paolin a examiné la vulnérabilité au prisme de la mobilité en droit de l'Union européenne et

Malik Benchekroun au prisme du droit au logement en droits français et marocain. Enfin, Paul Mougeolle a détaillé la vulnérabilité de l'environnement, ainsi personnifié.

Le 11 octobre, faisant suite à cette journée doctorale, le colloque international a permis de mêler des approches pratiques et universitaires, françaises et étrangères, au service d'une meilleure appréhension de la notion de vulnérabilité. Celle-ci se voulait très largement entendue, mais toutefois cantonnée à sa dimension personnelle, exclusive de toute connotation propre aux rapports économiques.

Introduit par Augustin Boujeka, ici encore à l'initiative du projet, l'objectif de ce colloque était de contribuer à l'intelligibilité et à l'effectivité de la notion de vulnérabilité, et en conséquence à l'efficacité de la protection des personnes vulnérables. Toutefois, la première session a néanmoins reflété la difficulté à définir les contours de la personne vulnérable. Cette difficulté se retrouve aussi bien en droit français, comme l'a démontré Muriel Rebourg, Professeure de droit privé à l'Université de Bretagne occidentale, qu'en droit comparé en dépit de l'analyse des « Règles de Brasilia relatives à l'accès au juge des personnes vulnérables » exposée par Fernando Gascon Inchausti, Professeur de droit à l'Université Complutense de Madrid, notion tout aussi incertaine en droit international et européen ainsi que l'a illustré Marjolaine Roccati, Maîtresse de conférences en droit privé. L'impossibilité de définir avec précision la personne vulnérable n'empêchait pas, et ce fut l'objet d'une seconde session, de s'interroger sur la présence de droits et principes fondamentaux propres aux personnes vulnérables avec Camille Bourdair-Mignot et Tatiana Gründler, Maîtresses de conférences en droit public et droit privé. Nous exposant à distance le fil de sa réflexion, Jean-Sylvestre Bergé, Professeur de droit privé à l'Université Nice-Côte d'Azur, a illustré par différents cas les liens entre globalisation, enchevêtrement normatif et vulnérabilité des personnes. Ouvrant la session suivante sur l'exercice des droits pour les personnes vulnérables, le regard aguerris de Valérie Dervieux, Procureure adjointe près le tribunal de grande instance de Versailles, nous a révélé les faiblesses de la protection des personnes vulnérables privées de liberté, tandis que Thomas Habu Groud, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre (CEJEC) et Claudia Charles, Chargée d'études au GISTI, s'attachaient aux liens entre vulnérabilité et migrations, ainsi qu'à la protection apportée aux demandeurs d'asile vulnérables. Mme Anne Caron-Deglise, Avocate générale près la Cour de cassation et auteure du rapport qui dénonçait en 2018 les insuffisances de la protection des personnes vulnérables, a mis l'accent sur la nécessité de permettre à ces dernières d'exercer leur capacité juridique, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Propice à une approche comparée, le thème de la conclusion des actes juridiques en situation de vulnérabilité a réuni des interventions en droit français, droit allemand et droit anglais. Nicolas Balat, Professeur de droit privé à l'Université Lille-Nord de France, Dagmar Brosey, Professor Dr. à la *Fakultät für Angewandte Sozialwissenschaften de Cologne* et Thérèse Callus, Professor of Law à l'*University of Reading* ont ainsi confronté leurs approches en la matière, mettant en lumière les divergences dans la protection apportée. Enfin, une dernière session était centrée sur les questions d'accès au droit pour les personnes vulnérables, avec l'éclairage du praticien Matthieu Juglar, Avocat au barreau de Paris et ancien Secrétaire de la Conférence du Stage. Accès requérant la sauvegarde de ces droits en justice, l'accès à cette dernière est pourtant entravé par le développement de l'outil numérique, ainsi que nous l'a exposé Soraya Amrani-Mekki, Professeure de droit privé ; un remède pourrait résulter du recours à l'action collective, à l'instar de ce que prévoit le droit québécois, développé par Pierre-Claude Lafond, Professeur titulaire de droit à l'Université de Montréal.

Au terme de ces travaux, un certain sentiment d'insatisfaction demeure quant à la détermination des contours de la personne vulnérable et aux faiblesses de la protection qui lui est apportée. Néanmoins, ces deux journées riches en interventions variées et en échanges fructueux ont permis aux participants

et au public d'élargir leur champ de recherches, d'appréhender un peu mieux la notion de vulnérabilité et d'explorer de nouvelles perspectives en vue de l'effectivité de la protection qui en découle.

Les travaux de ces journées organisées par le CEJEC feront l'objet d'une publication aux Presses Universitaires de Paris Nanterre.

## Au CTAD

---

### Ecrire l'inénarrable et retrouver le sens de l'universel. Rencontre autour du livre de Philippe Sands : Retour à Lemberg- 3 décembre 2019

---



Philippe Sands, avocat en droit international et professeur à l'University College London est venu présenter son livre dont le titre initial est : *East West Street. On the origins of "Genocide" and "Crimes Against Humanity"*. La conférence s'est déroulée en présence de deux discutants :

[Florence Bellivier](#), professeur de droit privé à l'UPN.

[Emmanuel Guematcha](#), maître de conférences en droit public à l'Université de Guyane et ancien assistant juridique au bureau du Procureur des Chambres africaines extraordinaires (Procès Hissein Habré).

Ph. Sands parvient à faire la symbiose du récit juridique et littéraire. Le livre répond à des interrogations personnelles (Qui était mon grand-père ? Qui suis-je ?) face au silence des rescapés de la Shoah. Il est important de connaître les individus, leurs histoires, leurs cultures. En 1945, l'apparition de la notion de « Crime contre l'humanité » vise à protéger les individus qui ont des droits.

En 1944, est inventée la notion de génocide qui suppose l'intention de détruire un groupe, partiellement ou totalement, que le groupe soit ethnique, racial ou religieux.

Au fur et à mesure du temps, le concept de génocide devient le crime des crimes au dépend de la notion de crime contre l'humanité.

Deux conditions pour une qualification de génocide :

- Crime doit avoir lieu après 1945
- L'évènement a été qualifié par un tribunal international de génocide

Pour Florence Bellivier, il est difficile de discuter de l'ouvrage car son objet est sans discussion. Le livre est difficile à classer entre l'autobiographie avec des témoignages et l'ouvrage intellectuel et juridique. La force du livre est de montrer que tous les destins sont singuliers et les personnages ne savent pas ce qui se passe ailleurs. Il pose la question de l'intention ou de la responsabilité essentielle en Droit Pénal.

On assiste à une surenchère dans la qualification des faits. Dans les faits, très peu de génocides après 1945.

Pour Emmanuel Guematcha, le crime peut être appréhendé de trois points de vue :

- Le point de vue des victimes

En effet il n'existe pas de crime internationaux sans victimes, destins personnels et souffrances individuelles

Est exploré le lien entre les victimes et leurs descendants. A qui revient le devoir de mémoire ? (Victime ou descendant)

- Le point de vue des responsables ou auteurs des crimes

Les auteurs ont souvent des vies sans histoire jusqu'à ce qu'il décide d'épouser l'idéologie nazie. Ils n'ont pas forcément conscience des conséquences de leurs actes. Il existe aussi des stratégies individuelles pour tenter d'échapper à la condamnation

- Le point de vue du juge, procureur et avocat

Chacun a une histoire individuelle. Mais le dénominateur commun est l'enseignement d'un professeur. Le livre apporte un éclairage sur les trajectoires individuelles autour des crimes internationaux. La notion de crime contre l'humanité ne rend pas compte des rapports de force entre les individus.

Au final au-delà des histoires personnelles, les thèmes abordés par le livre sont universels (silence/parole, comment caractériser un crime etc...)

## Au CTAD-CREDOF en collaboration avec le CEDCACE

---

### Cycle de conférences, *Touche pas à nos vieux...* : 4<sup>e</sup> conférence, 15 nov. 2019, Discrimination et vieillissement

---

#### [Retour sur la 4<sup>e</sup> conférence](#)



C'est une conférence absolument passionnante et parfois décapante qui a marqué la reprise, le 15 novembre dernier, du cycle « *Touche pas à nos vieux !* » Au travers de leurs présentations respectives et de leurs échanges nombreux et nourris sur le thème « Discriminations et vieillissement », la juriste Marie Mercat-Bruns et le sociologue Bernard Ennuyer ont montré ce que l'approche du vieillissement en termes de discriminations pouvait avoir de paradoxal en conduisant à des

catégorisations contestables et pourtant nécessaires.

Marie Mercat-Bruns observe que le processus du vieillissement est largement invisibilisé en droit. Mise à part la loi de 2015 d'adaptation de notre société au vieillissement, c'est seulement en arrière-plan que le vieillissement apparaît, par exemple derrière les figures du consommateur, de la personne sous tutelle ou du retraité qui, elles, sont saisies par le droit. Une prise en compte plus assumée des personnes âgées obligerait d'ailleurs à transformer le droit, et à préférer par

exemple à l'assistance, l'accompagnement de la personne vieillissante vulnérable, de façon à lui permettre de conserver une forme de « droit à la fantaisie ».

Le droit positif se préoccupe davantage de l'âge qui est un critère désormais classique de discrimination interdite. Or, précisément une approche du vieillissement en termes de discrimination s'avèrerait très féconde, en particulier grâce au concept de discriminations systémiques. Elle permettrait de renouer avec une dimension collective, de faire front commun, de revendiquer et de participer ainsi de manière proactive à la construction d'une société plus inclusive, essence même de l'État providence.

Pour le sociologue aussi, l'enjeu est l'inclusion. Mais force est de reconnaître qu'elle est loin d'être assurée. Comment une loi d'adaptation de la société au vieillissement pourrait-elle y parvenir sans prendre le soin de définir la notion ? Comment parler d'inclusion quand, récemment encore, une loi (loi ELAN 2018) vient limiter les obligations relatives à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées ?

S'agissant des vieux, cette contradiction entre intention affichée et réalité des politiques publiques est ancienne. Déjà, en 1962, le rapport Laroque, qui se donnait pourtant pour ambition de répondre à la

pauvreté des personnes âgées, n'hésitait pas à affirmer (en cela influencé par les thèses démographiques d'Alfred Sauvy) que le vieillissement grève les conditions d'existence de la collectivité française. Les prémisses de l'âgisme étaient posées. Si le terme d'âgisme, construit sur celui de racisme, est discuté par Bernard Ennuyer, il présente l'avantage de désigner la stigmatisation des personnes âgées dans les discours et les politiques publiques « assistancielles », politiques qui ne permettent pas de penser la vieillesse autrement qu'en terme de risque, favorisant ainsi un peu plus l'exclusion des vieux.

La première année du cycle se termine en janvier avec deux conférences (attention aux jours, horaires et lieux qui changent) :

#### **Mercredi 8 janvier 18h-20h**

« Genre et vieillissement » avec Juliette Rennes (sociologue) et Marc Pichard (juriste), **bâtiment Max Weber**, salle des conférences.

#### **Jeudi 23 janvier, 17h30-20h30**

« Solidarité et vieillissement » avec Béatrice Lecestre-Rollier (anthropologue) et Sophie Rozes (juriste), bâtiment Simone Veil, salle des conférences.

Camille Bourdairé-Mignot (CEDCACE)  
Tatiana Gründler (CTAD CREDOF)  
[touchepasanosvieux@gmail.com](mailto:touchepasanosvieux@gmail.com)

## Les dernières soutenances :

Le 18 novembre 2019, **Constance DEPLAGNE** a soutenu une thèse sur « Le conflit de lois en matière d'accès aux ressources biologiques humaines » sous la direction de Mathias Audit (CEDIN)

Le 29 novembre 2019, **Lucie JUBERT** a soutenu une thèse sur « L'organisation du travail et la prévention des risques professionnelles » sous la direction de Cyril Wolmark (IRERP)

Le 29 novembre 2019, **Baptiste JAVARY** a soutenu une thèse sur « La déontologie parlementaire en droit comparé » sous la direction d'Olivier Dord (CRDP)

Le 30 novembre 2019, **Nicolas DI CAMILLO** a soutenu une thèse sur « La protection sociale complémentaire au prisme des mobilités professionnelles. Contribution à l'étude des frontières de la protection sociale » sous la direction d'Isabelle Vacarie (IRERP)

Le 6 décembre 2019, **Nomenjanahary CHUK HEN SHUN** a soutenu une thèse sur « Le juge face à la convention d'arbitrage dans les pays du Sud de l'océan indien - Madagascar, Maurice, Comores (OHADA), La Réunion et Mayotte (France) » sous la direction de François-Xavier Train (CEDIN)

Le 6 décembre 2019, **Guillaume BOUDOU** a soutenu une thèse sur « L'émergence de la liberté d'association en droit français (1810-1848) » sous la direction de Jean Louis Halpérin (CTAD) et Christian BRUSCHI (Prof. Émérite Aix-Marseille).

Le 10 décembre 2019, **Ludovic LEGRAND** a soutenu une thèse sur « Limites au principe du consentement des États à la compétence de la Cour mondiale (Droit et politiques juridiques) » sous la direction d'Alain Pellet (CEDIN)

Le 11 décembre 2019, **Djohar SIDHOUM RAHAL** a soutenu une thèse sur « Le fondement du droit pénal à l'épreuve des neurosciences. Perspective comparée entre système continental et système de Common Law » sous la direction de Pascal Beauvais (CDPC) et Rainer Maria KIESOW, Prof à l'EHESS.

Le 16 décembre 2019, **Marina PANTOJA** a soutenu une thèse sur « Taux de change et commerce international. Étude de droit international » sous la direction de Mathias Forteau (CEDIN)

Le 17 décembre 2019, **François KONGA** a soutenu une thèse sur « L'encadrement juridique de l'action des Nations Unies en République Démocratique du Congo » sous la direction de Pierre Bodeau-Livinec (CEDIN)

Le 31 janvier 2020, **Sabrina ALZAIS** va soutenir une thèse sur « Les origines des théories du risque en droit du travail » sous la direction de Emmanuel Dockes (IRERP)

## Habilitation à diriger des recherches

Le 1 janvier 2020, **Régis LANNEAU** a soutenu une HDR sur « L'analyse économique du droit des interventions de l'État dans l'économie » sous la direction de Laurence FOLLIOU-LALLIOT

## Les nouveaux doctorants

47 nouveaux doctorants **en Droit** se sont inscrits au sein de l'ED Droit et sciences politiques (ED DSP) à la rentrée 2019-2020 (*soit une progression de 24% par rapport à l'année dernière*). Les nouveaux doctorants représentent 20% du total des effectifs de l'ED DSP (soit 285 doctorants).

Ils se répartissent de la façon suivante :

Année 2019-2020	Droit Public	Droit privé	Histoire du droit
CRDP	5		
CEDIN	7		
CDPC		6	
CHAD			2
IRERP		4	
CEDCACE		5	
CEJEC		8	
CTAD	10		
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>2</b>

## Direction d'ouvrage

**Beauchesne Bénédicte**, *Relations internationales*, Ellipses, coll. Actu' Concours 2020-2021, 10e éd. mise à jour, oct. 2019, 478 p.

**Eudes Marina** avec S. SZUREK et Ph. RYFMAN, *Droit et pratique de l'action humanitaire*, LGDJ, Paris, collection Traités, octobre 2019, 966 p.

**Moniolle Carole**, *Les finances publiques*, avec Sébastien Kott et Anne-Claire Dufour, Editions Ellipses, troisième édition 2019 (626 pages)

## Chapitres dans des ouvrages collectifs

**Forteau Mathias**, « Conclusions générales », in Th. Garcia, L. Chan-Tung (dir), *La Convention de Vienne sur le droit des traités : bilan et perspectives 50 ans après son adoption*, Pedone, Paris, décembre 2019

**Forteau Mathias**, « General Principles of International Procedural Law », in *Max Planck Encyclopedia of International Procedural Law* (publié en ligne en septembre 2019)

**Hennette-Vauchez Stéphanie** "Arrêt Kherouaa", in T. Perroud, J. Chevalier, J. Caillosse, D. Lochak dir., *Les Grands Arrêts Politiques de la Jurisprudence Administrative*, LGDJ 2019

**Hennette-Vauchez Stéphanie** avec Elsa Fondimare : Incompatibility Between the

'French Republican Model' and Anti Discrimination Law : Deconstructing a Familiar Trope of narratives of French Law, in M. Möschel, B. Havelkova dir., *Anti Discrimination Law in Civil Law Jurisdictions*, Oxford University Press, 2020

**Hennette-Vauchez Stéphanie** "Gender Balance in International Adjudicatory Bodies", in H. Ruiz Fabri dir., *Max Planck Encyclopedia of International Procedural Law*, 2019

**Latty Franck**, Les politiques des Etats à l'égard des tribunaux arbitraux : le cas du Tribunal arbitral du sport », in Florian Couveinhes, Raphaëlle Nollez-Goldbach, *Les Etats face aux juridictions internationales - Une analyse des politiques étatiques relatives aux juges internationaux*, Actes de la 2e Journée de droit international de l'ENS, Paris, Pedone, 2019, 239-256.

**Eudes Marina**, « Article 8. Les crimes de guerre », in J. FERNANDEZ, X. PACREAU et M. UBEDA SAILLARD (Dir.), *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*. Commentaire article par article, Paris, Pedone, 2ème éd., 2019, pp. 627-686

**Eudes Marina** « Le PIDESC et les instruments régionaux », in E. DECAUX et O. DE SCHUTTER, *Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Commentaire article par article, Paris, Editions Economica, 2019, pp. 41-57.

**Eudes Marina** « Société civile internationale, diplomatie des droits de l'homme et bonne gouvernance. La démocratie par et pour les ONG », in V. CHAMPEIL DESPLATS et J.M. DENQUIN (Dir.), *Démocratie et*

*constitutionnalisme - Retours critiques*, Mare et Martin, Paris, 2019, pp. 319-330.

**Moniolle Carole** « L'évolution du statut des contractuels », *Droit social* 2019, déc., pages 1000-1007

**Omarjee Ismaël**, Commentaire sous CJUE , 6 février 2018, Altun, in *Jurisprudence de la Cour de justice* 2018, Grands arrêts, Bruylant, Décembre 2019, p 296-305.

**Omarjee Ismaël**, Commentaire sous CJUE, 6 septembre 2018, Alpenrid et al, in *Jurisprudence de la Cour de justice* 2018, Grands arrêts, Bruylant, Décembre 2019, p 322-329

**Pichard Marc**, « La réserve et l'enfant », *Recueil Dalloz* 2019, p. 2002.

**Pichard Marc** « "Toutes les femmes" ? À propos de l'exclusion des femmes mariées de l'accès à la procréation médicalement assistée avec tiers donneur », *Recueil Dalloz* 2019, p. 2143

**Pichard Marc** avec **Manuella Bourassin** et **Corine Dauchez**, Notariat et numérique. Pratiques et perceptions des acteurs dans les Hauts-de-Seine, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02385005>

## Article de revue

**Beauchesne Benedicte** « Monnaie "éthiques" et monnaies électroniques », *Revue de l'euro*,

2019, N° 54 : Actes du colloque "La numérisation de l'argent liquide : la fin du cash ? Enjeux juridiques et politiques", Paris, 6-7 décembre 2018.

**Hennette-Vauche Stéphanie**, "Nous sommes Achbita", *Revue trimestrielle de droit européen* 2019, pp. 105-116

**Sée Arnaud**, « La régulation des algorithmes : un nouveau modèle de globalisation ? », *RFDA*, 2019, p. 830.

## Conférences publiques et interventions diverses

**Beauchesne Bénédicte** « De l'ordolibéralisme à l'ordotechnolibéralisme », journée d'étude « Idées, idéologies de l'Europe », CIST, nov. 2019.

**Moniolle Carole**, Communication sur « Egalité professionnelle et transformation de la fonction publique » au colloque sur la loi de transformation de la fonction publique : l'avènement d'un nouveau modèle ? Université de Montpellier, 31 janvier 2020

**Omarjee Ismaël**, Participation au colloque « La fabrique du droit des outre-mer" sur le thème « La fabrique du droit européen des outre-mers", Sénat, 27 septembre 2019.

# Agenda

## Colloques, journées d'étude, séminaires

### 14 janvier 2020

A la recherche d'un droit commun primitif ; les juristes français du XIX siècle et la question des origines du Droit, 14h, F352, CHAD

### 15 janvier 2020

6<sup>e</sup> entretien pratique de droit international privé : « le devoir de vigilance des sociétés mères », CEDIN

### 16 janvier 2020

Conférence sur la péréquation financière : regards croisés sur les dispositifs de solidarité, 17h-18h30, F 352, CRDP

### 24 janvier 2020

Les grandes controverses du travail, cycle de séminaires, 10h-12h, F.352, IRERP

### 28 janvier 2020

Actualité des relations entre l'Union Européenne et l'ordre international, Journée Patrick Daillier, 8h45-18h30, F352, CEDIN

### 30 janvier 2020

Entreprises et communs, nouveau contrôle sur le pouvoir économique, de 9h à 20h, amphithéâtre du bâtiment Max Weber, CEJEC, Entreprendre communs.

### 5- 6 mars 2020,

Colloque international sur 21 siècles de formulaire, CHAD et CEDCACE

### 19 mars 2020

Conférence avec Thomas Pikety, UFR DSP et SEGMI, Bâtiment G

### 23 avril 2020

Colloque international Taxation de l'économie numérique ; 1<sup>er</sup> bilan et perspective, de 9h30-18h, Hôtel de Lauzun, 17 quai d'Anjou, 75004 Paris, CEDCACE

## Séminaire *Touche pas à nos vieux*, CEDCACE-CTAD-CREDOF

### Mercredi 8 janvier 2020

« Genre et vieillissement » - Marc Pichard, juriste, Juliette Rennes, sociologue, Amphi Max Weber, 18h-20h, CTAD-CEDCACE

### Jeudi 23 janvier 2020

« Solidarité et vieillissement » - Sophie Rozez, juriste, Béatrice Lecestre-Rollier, anthropologue, Amphi Max Weber, 17h30-20h30, CTAD-CEDCACE

Pour contacter La FiND

Mathieu Soula, directeur  
m.soula@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative  
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bâtiment F, Bureau 522  
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
Tel : 01 40 97 78 16